

PAROLE DONNÉE, PAROLE BAFOUÉE : LA PRIME QLCO PASSE À LA TRAPPE POUR LES AGENTS DU CPSF !

Le Ministère du Budget et la Direction Générale de l'Administration pénitentiaire s'assoient-ils sur les engagements écrits du garde des Sceaux ?

Alors que l'ouverture du **Quartier de Lutte Contre la Criminalité Organisée (QLCO)** au **Centre Pénitentiaire Sud Francilien (CPSF)** impose des contraintes de sécurité, de charge mentale et d'organisation inédites, alors que l'IGAP n'a pas tari d'éloges à l'égard du SPIP 77 concernant l'organisation mise en place, l'Administration Pénitentiaire choisit une nouvelle fois le mépris pour récompenser ses personnels.

UNE ARITHMÉTIQUE DE LA HONTE : 7 AGENTS SUR LE TERRAIN, 2 PRIMES ET DEMIE DISTRIBUÉES !

L'arbitrage qui vient de tomber, s'appuyant sur une **note de la DGAP (SDRHRS)** est à la fois **inique, absurde et insultant** pour le travail des personnels du SPIP :

« Les agents affectés ou exerçant au sein d'un autre établissement comprenant un QLCO, ne sont éligibles au versement de la prime que sous réserve de leur intervention auprès des personnes détenues... ».

Ainsi, notre administration estime que **seuls les 2 Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP) affectés à temps plein au QLCO** percevront la prime alors qu'à Vendin et Condé-sur-Sarthe tous les personnels du SPIP affectés au QLCO bénéficient de ladite prime. Le comble étant que le **3e CPIP** appelé en renfort indispensable pour pallier l'absence des référents, verra sa prime calculée **« au prorata de son temps d'intervention sur le bâtiment »** ! Même régime pour les personnels de direction ainsi que les personnels administratifs. Doit-on déclencher un chronomètre à chaque passage de grille ? Quid des **7 agents au total** qui interviendront régulièrement pour faire tourner la structure ?

L'adjointe au DSPIP de Seine-et-Marne, la cheffe d'antenne en charge du QLCO, les 2 adjoints administratifs, qui, rappelons-le, sont affectés à Réau, interviennent en première ligne vis-à-vis des familles et des avocats en gérant les moyens de communication, adresse structurelle anonymisée et ligne téléphonique spécifiquement dédiées aux détenus du QLCO.

UN RENIEMENT PUR ET SIMPLE DES ENGAGEMENTS MINISTÉRIELS !

Est-il nécessaire de rafraîchir la mémoire de nos décideurs ?

Par courrier en date du **25 août 2025** adressé à notre Secrétaire Général, le Ministre de la Justice avait pris un **engagement écrit et explicite** garantissant la reconnaissance financière du travail spécifique lié à ces structures ultra-sécurisées.

Aujourd'hui et après l'ouverture des 2 premiers QLCO, le terrain découvre la réalité de ces promesses : de beaux discours dans les ministères et **une mesquinerie budgétaire intolérable** dans les SPIP concernés !

NOS EXIGENCES SONT CLAIRES ET NON NÉGOCIABLES :

- L'octroi **IMMÉDIAT** et **INTÉGRAL** de la prime QLCO (166 € bruts mensuels) à **TOUS** les agents (CPIP, DPIP et personnels administratifs) sur le QLCO du CPSF !
- L'arrêt des calculs d'épiciers au « prorata » pour les agents venant en renfort.
- La garantie formelle que cette prime sera attribuée à l'ensemble des personnels impactés lors de **TOUTES** les prochaines ouvertures de structures similaires.

Notre organisation syndicale ne laissera pas la DGAP créer des divisions entre les agents ni brader la **sécurité** et le **pouvoir d'achat** des personnels des SPIP.

**SI L'ADMINISTRATION N'HONORE PAS SES ENGAGEMENTS,
ELLE TROUVERA FO JUSTICE SUR SON CHEMIN !**

Du 03 au 10 décembre 2026 : VOTEZ FO JUSTICE !